LES MISSIONS DU SYNAP

Le Synap, syndicat national des Conseils en Relations Médias, a pour mission la défense et la promotion des professionnels qu'il représente auprès des organismes officiels et des acteurs du secteur. Présent dans toute la France, le Synap réunit des professionnels exerçant en indépendant, en agence ou en entreprise. Il anime une réflexion permanente sur les pratiques et sur l'évolution de ses métiers et offre à ses adhérents conseils et outils nécessaires à l'exercice de leur profession.

Basé sur l'esprit de solidarité professionnelle, le Synap se veut aussi être un lieu privilégié, actif et convivial :

- **d'échange** sur les métiers et pratiques professionnels,
- **de partage** d'expériences et de savoir-faire,
- **d'actualisation** de connaissances et **de formation**,
- **de réflexion, de veille et d'information** sur l'évolution de nos métiers et des usages professionnels et déontologiques.

Le Label Synap

Grâce à un processus strict de sélection des candidatures, le Synap accrédite les compétences des professionnels membres.
Ces derniers s'engagent à accepter et respecter les règles professionnelles et le Code d'Ethique et de Déontologie de la CERP (Confédération Européenne des Relations Publics). Les membres peuvent ainsi se référer et valoriser leur adhésion au Synap, **véritable Label de qualité** de leur professionnalisme et éthique.

LE SYNAP RECHERCHE DE NOUVEAUX ADHERENTS !

Pour nous rejoindre, remplissez le formulaire mis en ligne sur www.synap.org, puis faites acte de candidature auprès du bureau du Synap. Après réception des éléments, votre dossier sera examiné par le Conseil, seul habilité à décider de votre entrée au syndicat, lors de sa réunion mensuelle.

Différentes formules de cotisation sont proposées que vous soyez junior ou confirmé, adhérent individuel ou par le biais de votre agence.

Nous contacter :
Synap
66, rue de Rome
75008 Paris
Tel.: 01 47 43 00 44
info@synap.org
@synap1

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Syndicat National des Attachés de Presse et des Conseillers en Relations Publics

Syndicat National des Attachés de Presse et des Conseillers en Relations Publics

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en **1960**, le Synap, Syndicat National des Attachés de Presse professionnels et des Conseillers en Relations Publics, compte aujourd'hui plus de **200 membres** exerçant dans plus de **20 secteurs d'activité**.

Ses adhérents sont :
- **des Attachés de Presse confirmés**, indépendants, en agence ou salariés, ou des **Conseillers en Relations Publics**,
- des **stagiaires ou jeunes professionnels** de moins de deux ans d'expérience.

Ces professionnels sont soucieux du respect des usages et des règles de la profession définis par les Codes d'Ethique, Code d'Athènes, et de Déontologie, Code de Lisbonne, le Code Professionnel Français des Relations Publics adoptés par les associations internationales de relations publics et par l'arrêté ministériel du 23 octobre 1964 définissant ces professions.

« Seul syndicat corporatiste représentatif de la profession et, à ce titre, interlocuteur privilégié auprès des organismes officiels gouvernementaux, la Synap œuvre pour la reconnaissance à part entière de ces métiers. »

Une vocation triple :

- la défense des professions qu'il représente et leur reconnaissance auprès des pouvoirs publics et des partenaires, journalistes et chefs d'entreprise,
- le respect des usages professionnels et déontologiques,
- la défense de ses adhérents dans l'exercice de leur métier.

UNE LARGE PALETTE DE SERVICES

L'adhésion au SYNAP donne droit à la **carte officielle d'Attaché de Presse Professionnel.**

Le SYNAP procure à chaque adhérent différents outils et prestations qui vont l'accompagner tout au long de son activité :
- un contrat-type adaptable à toute proposition/client
- des appels d'offres, des informations sur les medias et sur la profession, sur des demandes et offres de stages ou d'emploi,
- une newsletter,
- une permanence téléphonique,
- des ateliers et conférences trimestrielles,
- un site web www.synap.org avec une mine d'informations et d'outils de travail.

Des experts au service de ses adhérents

Le Synap met à la disposition de ses adhérents les services d'experts dans les domaines juridique, administratif, fiscal et financier leur permettant de s'informer sur les démarches à entreprendre ou les procédures à engager lors de problèmes ou difficultés rencontrés sur le plan professionnel.

Lors de son adhésion au Synap, tout nouveau membre reçoit les coordonnées des experts du Synap. S'il s'avère nécessaire d'établir des dossiers, d'entreprendre des actions ou procédures, ces mêmes experts peuvent être consultés par les membres du Synap auxquels ils réservent le meilleur accueil et des tarifs privilégiés.

DES EVENEMENTS FEDERATEURS

En collaboration ou non avec les autres organismes professionnels, le Synap réalise des **études** et des **enquêtes** visant à mieux cerner le marché des relations publics et ses acteurs.
A partir de l'analyse de ces études et enquêtes, le Synap travaille à l'anticipation des tendances et propose des **conférences, ateliers « Café Synap »** ou encore des **cours aux écoles spécialisées**, au plus proches de la réalité du terrain.

Quelques sujets récents de conférences ou ateliers :
- Comment mesurer ses actions de Relations Publics ?
- Embargo et exclusivité, 2 stratégies de com. efficaces ou à haut risque ?
- Peut-on tout accepter des journalistes ?
- Stagiaire - Maître de Stage : mode d'emploi
- Journalistes, attachés de presse : comment travailler ensemble efficacement ?

Le Synap, partout en France

Le Synap bénéficie de quatre délégations régionales dans le Nord, le Sud-Est, l'Est et le Grand Ouest.
Dans ces régions, de nombreuses actions ont été mises en place en direction des écoles pour asseoir la qualité de l'enseignement et contribuer à la démarche de certification. Dans le même temps, des actions adaptées aux médias et aux professionnels de la communication et des relations presse ont été organisées visant à faire connaître le Synap.

Un appel à candidatures est lancé pour développer de nouvelles délégations à Paris-RP, en région et en outre-mer...